

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le mardi 8 mars 2016 à 19h30 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 29 février 2016

PRESENTS : Yvon Mahé, Serge Jacobert, Cécile Marchand, Daniel Cottin, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Sylvie Ollivier, Stéphanie Cornet, Ronan Maray, Prosper Amossé, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christine Gicquel et Christiane Monvoisin.

PROCURATIONS : Véronique Parois a donné procuration à Mme Cécile Marchand,
Dominique Léon a donné procuration à serge Jacobert
Philippe Mahé a donné procuration à Yvon Mahé

Absents excusés : Marie-Thérèse Panhéleux et Jeannick Boyère

SECRETAIRE DE SÉANCE : Anita Cussonneau

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2016 :

Vote favorable à l'unanimité.

2-Renouvellement de la ligne de Trésorerie:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à renouveler auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie pour une année, et donne mandat à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité.

3- Subvention RASED:

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur rappelle aux conseillers municipaux, que lors du dernier conseil municipal, avait été évoqué la possibilité d'une augmentation du RASED par élève mais que cette information ne parviendrai que début Février. A l'issue de cette réunion, il est apparu nécessaire d'augmenter la participation par élève étant donné une diminution de subvention de la part du conseil départemental. Ainsi la participation passera de 1.10 € par élève à 1.65 €/élève.

Vote à l'unanimité.

4- Demande de subvention : Acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique:

Rapporteur : Daniel Cottin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir une débroussailleuse alternative au désherbage chimique, de solliciter une subvention d'aide à l'acquisition de ce type de matériel auprès de l'Agence de l'Eau et auprès de la Région et d'inscrire cette acquisition au budget primitif 2016 de la commune.

Vote à l'unanimité.

5- Révision du PLU : prise en compte du nouveau code de l'urbanisme:

Rapporteur : Yvon Mahé

M. Le Maire propose au conseil municipal que le nouveau règlement du PLU, en cours d'élaboration, prenne en compte les nouveaux articles du code de l'urbanisme afin qu'il y ait une cohérence entre les textes et qu'il ne puisse avoir de confusion autant pour les services que pour les administrés.

Vote à l'unanimité.

6-Comptes-rendus des décisions du Maire:

Décision du Maire :

- Décision 2016-02 relative au choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking cimetièrè.
- Décision 2016-03 relative au changement de sous-traitant concernant l'évaluation environnemental dans le cadre de la révision du PLU ainsi qu'un avenant liée à une mission complémentaire dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires environnementales.

Le Maire clôt le conseil à 19h57

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal : 31/03/2016 à 20h00

